



**FORMALIMMO**  
FORMALITÉS IMMOBILIÈRES

## DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

La modification de la carte professionnelle n'est nécessaire que dans les cas suivants :

- Changement de représentant légal
- Modification d'activité exercée (adjonction ou suppression)
- Transfert du siège de l'entreprise
- Changement de dénomination de la société
- Modification de la forme juridique

### ➤ IDENTIFICATION DU TITULAIRE DE LA CARTE

- La copie de la pièce d'identité du représentant légal
- Copie de la carte professionnelle

### ➤ GARANTIE FINANCIERE

- Attestation de garantie financière, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant

### ➤ ASSURANCE

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'année en cours

### ➤ COMPTE SEQUESTRE

- Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et des coordonnées de l'agence qui le tient

### ➤ FNAIM

- Nous communiquer votre n° adhérent

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE 99.00€ HT hors débours CCI  
(-10% pour les adhérents FNAIM Isère)

Inovallée  
45, chemin du Vieux Chêne  
38240 Meylan

04 83 33 06 06  
[www.formalians.fr](http://www.formalians.fr)  
[contact@formalians.fr](mailto:contact@formalians.fr)